

## **ITEP Richeplaine**

Institut Thérapeutique et Pédagogique - 971





**Tel:** 06 90 26 63 75

contact.itep-sessad.gpe@alefpa.fr

L'ITEP Richeplaine est une structure médicosociale accueillant des enfants et des adolescents qui présentent des troubles du comportement sans déficience, qui perturbent leur socialisation et leur accès aux apprentissages.

L'enseignement est dispensé soit au sein de la structure à travers des Unités d'Enseignements (UE), soit en scolarisation à temps partiel dans les classes ordinaires ou spécialisées.

Certaines personnes accueillies bénéficient d'une prise en charge dans une Unité d'Enseignement Externalisée (UEE).

L'orientation vers l'ITEP Richeplaine est prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) du département de résidence de l'enfant.



**Partenaires** 









accueilli

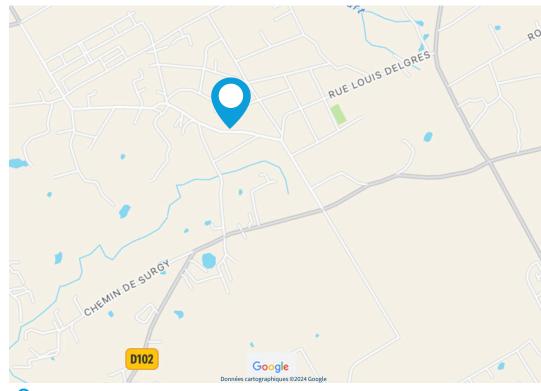
 Enfants et adolescents présentant des troubles du comportement sans déficience (filles et garçons âgés de ..... à .... ans )



20 places



 Hébergement complet internat



🔾 ITEP Richeplaine, Maison Carpin, Richeplaine, 97180 Sainte-Anne



## **Direction Générale**

Centre Vauban Bâtiment Lille 199-201 Rue Colbert CS 60030-59043 LILLE Cedex 03 28 38 09 40 contact@alefpa.fr





Association Laïque et entreprise du secteur de l'économie sociale et solidaire, l'Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA) a été créée en 1959 et est reconnue d'utilité publique depuis 1973.

Notre action et notre raison d'être sont placées au service des enfants et des adultes en difficultés sociales ou en situation de handicap. Nous sommes toujours en recherche permanente de la meilleure intégration scolaire, sociale et professionnelle, pour que ces personnes que nous accueillons ne subissent pas leur vie mais puissent la maîtriser dans la dignité au sein d'une société d'appartenance citoyenne. L'accompagnement personnalisé de chacun est le cœur de métier de l'ALEFPA.

L'association est à l'écoute des besoins des publics et des territoires dans chaque département et région par l'action de ses comités d'orientations stratégiques et de ses administrateurs locaux.